

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD-EST TOULOUSAIN (SICOVAL)

1- REPERES SUR LA COLLECTIVITE PORTEUSE ET L'AGENDA 21

1.1- CARACTERISTIQUES DE LA COLLECTIVITE

Région/département	Midi-Pyrénées / Haute Garonne
Type de structure porteuse A21	Communauté d'agglomération
Nb d'habitants (source : INSEE, 2009)	66 933
Nb communes	36
Date de création de l'EPCI	1975
Caractère rural/urbain du territoire	Périurbain

1.2- REPERES SUR LA MANIERE DONT LA COLLECTIVITE A TRAVAILLE PAR GRANDE PHASE

	Elaboration	Mise en œuvre	Evaluation
Période et durée	2005-2007 3 ans	2007-2010 3 ans	2006, puis en continu dès 2009
Instance de pilotage	Comité de pilotage agenda 21 (élus et directions du SICOVAL)	Commission agenda 21 dès 2008 (élus et un représentant de chaque commission)	Commission agenda 21 dès 2008 (élus et un représentant de chaque commission)
Gouvernance élargie	Commissions thématiques de l'agglomération (élus)	Commissions thématiques de l'agglomération (élus) Comité de direction (l'ensemble des directeurs de directions du SICOVAL)	Commissions thématiques de l'agglomération (élus) Comité de direction (l'ensemble des directeurs de directions du SICOVAL)
Portage politique	Président du SICOVAL	Vice-présidente Agenda 21	Vice-présidente Agenda 21
Moyens et organisation interne	1 Directeur adjoint DD 1 Directrice Communication	1 Directeur adjoint DD 1 Directrice Communication 1 chargée de mission A21 dès 2008	1 Directeur adjoint DD 1 Directrice Communication 1 chargée de mission A21 dès 2008 + stagiaire (élaboration du système de suivi et évaluation de l'agenda 21)
Accompagnement externe	Agence Régionale pour l'Environnement et IDE (diagnostic)		

1.3- LABELLISATION(S) :

Labellisation "Agenda 21 local France" du MEDDTL en 2008, puis reconduction en 2012.

2- PHASE D'ELABORATION ET DE MISE EN OEUVRE

2.1- INITIATIVE DE L'AGENDA 21 (POLITIQUE/TECHNIQUE/CITOYENNE)

Initiative **politique** du Président du SICOVAL.

2.2- QUALIFICATION DES MOTIVATIONS

Se doter d'un projet de territoire **partagé** entre élus au sens du développement durable.

2.3- QUALIFICATION DES ENJEUX

Enjeux d'**aménagement du territoire avec la définition d'une charte d'aménagement dont le principe est** : partage de l'espace entre l'agriculture, zone naturelle, économique, habitation et zone réservée aux générations futures ou zones blanches, un principe qui consiste à geler l'urbanisation d'une partie du territoire, et à ouvrir en zones constructibles que des secteurs repérés à l'avance dans une charte d'aménagement.

Enjeux concernant les **services à la personne**.

Enjeux concernant la mise en place d'une **stratégie de participation des acteurs locaux**.

2.4- POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Réflexion sur la mise en place d'une politique de concertation citoyenne, avec recrutement d'un chargé de mission prévu pour 2008.

2.5- MODALITES DE TRAVAIL

2.5.1- PHASE D'ELABORATION

METHODE DE REFERENCE

Méthode de diagnostic élaboré par le comité de pilotage, en partenariat avec l'Agence Régional pour l'Environnement (ARPE).

MODALITES METHODOLOGIQUES

Diagnostic :

Le SICOVAL a réalisé un diagnostic de territoire lors de son premier agenda 21 (2003-2007). Lors de l'élaboration de son deuxième agenda 21, le diagnostic de référence est resté celui du premier agenda 21. Il a fait participer près de 250 élus et techniciens du SICOVAL à travers 12 rencontres organisées en 6 groupes thématiques. La présentation de ce diagnostic a eu lieu en conseil communautaire. Après complément par les services techniques et les élus, le diagnostic a été partagé auprès de l'ensemble des élus du territoire (tous les conseillers municipaux) et des techniciens des communes.

Élaboration du programme d'action 2007 -2010 :

- 1- **Concertation** des Conseils Municipaux des 36 communes du territoire : enquête perception et rencontres des Conseils municipaux.
- 2- **Synthèse** de la concertation par le Comité de pilotage A21 (Président du SICOVAL, Vice présidente en charge de l'environnement, un représentant des 11 commissions du SICOVAL, le directeur général des Services et les 7 directeurs du SICOVAL)
- 3- Travail des commissions du SICOVAL pour **répondre aux questions et propositions** des communes puis évaluation de l'état d'avancement des actions de l'A21 précédent (2003 – 2006) et création de nouvelles fiches opérations.
- 4- **Examen, ajustement et validation** de l'A21 2007 – 2010 par les instances du SICOVAL (services responsables de la mise en œuvre, bureau exécutif, conseil de communauté).

2.5.2- PHASE DE MISE EN OEUVRE

METHODE DE REFERENCE

Pas de référence explicite à une méthodologique.

MODALITES METHODOLOGIQUES

Le comité de pilotage se transforme en **commission agenda 21** suite aux élections de 2008 (élus communaux et un représentant de chaque commission). Elle suit l'état d'avancement des opérations de l'agenda 21, travaille sur son évaluation annuelle, met en œuvre une démarche participative et élabore le prochain agenda 21 dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Les propositions sont approuvées par le bureau exécutif, composé des vices présidents du Sicoval, puis validées par le **Conseil communautaire**. La vice-présidente en charge de l'agenda 21 assure la transversalité des politiques du Sicoval lors des **bureaux exécutifs**.

Le **suivi technique** de l'agenda 21 est assuré par un directeur adjoint (Aménagement et Développement Durable, DADD) et une directrice de la communication. Ils participent au **comité de direction** qui assure la transversalité des réflexions sur l'ensemble des directions. Une **chargée de mission**, à mi-temps, assure dès 2009 la mise en place de la concertation de l'A21 (2010/2014). La mise en œuvre de l'évaluation des politiques publiques est menée par le directeur adjoint DADD.

La mise en œuvre de chaque opération est de la **responsabilité d'une commission et d'un service** qui travaillent en transversalité avec d'autres services, commissions et des partenaires extérieurs. Ces commissions doivent fournir un **bilan annuel** sur l'état d'avancement des actions, à partir de 2009.

Les actions sont principalement sous maîtrise d'ouvrage du Sicoval.

2.5.3- ATOUTS ET LIMITES DE CERTAINES MODALITES METHODOLOGIQUES

ATOUTS

- Un fonctionnement en commission thématique qui permet d'instaurer une certaine transversalité entre les directions.

LIMITES

- Une élaboration, un suivi et une mise en œuvre de l'agenda 21 très interne (élus, techniciens).

2.6- PLACE DU PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA COLLECTIVITE ET LA VIE LOCALE

L'agenda 21 est le **projet de territoire** du SICOVAL. Pour donner quelques exemples : (1) Le Programme Local de l'Habitat du SICOVAL est une fiche opération de l'agenda 21 ; (2) Le Plan climat-énergie territorial est une fiche opération du troisième agenda 21 ; (3) Tout projet doit être référencé par rapport aux axes, politiques et opérations de l'agenda 21. Les modèles de notes, lettres de mission, font apparaître systématiquement un encadré consacré à ce référencement.

2.7- MODALITES DE SUIVI DES ACTIONS

2.7.1- SYSTEME « TECHNIQUE » DE SUIVI ET MODALITES D'INSTRUCTION

Le système technique de suivi est constitué de plusieurs éléments :

- Le suivi de l'état d'avancement et de l'évaluation de l'Agenda 21 par le directeur adjoint DADD
- La mise en place de la concertation par une chargée de mission à la direction de la communication
- Le renseignement d'indicateurs par les services du SICOVAL.
- Les services observatoires et SIG, pour la collecte et la mise en forme des données.
- La rédaction de rapports d'activités sectorielles annuels.

2.7.2- PARTAGE DU SUIVI DANS L'INSTANCE DE PILOTAGE

Les commissions thématiques suivent annuellement l'état d'avancement des actions, dès 2009. Ces éléments sont partagés au sein de la commission agenda 21.

3. PROCESSUS D'ÉVALUATION

3.1- INITIATIVE ET QUALIFICATION DES MOTIVATIONS A EVALUER

Dans une optique d'amélioration continue de l'agenda 21, la modalité visant justement à adopter une évaluation en continu est devenue de plus en plus évidente au cours des programmations successives d'agenda 21 pour les élus et techniciens du SICOVAL.

3.2- PILOTAGE DE L'ÉVALUATION

Le pilotage de l'évaluation en continu est assuré par la Commission agenda 21 qui regroupe essentiellement des élus, comme celui de la phase de mise en œuvre (différent en revanche de celui de la phase d'élaboration – élus et techniciens).

3.3- INSCRIPTION DANS UNE DEMARCHE PARTICULIERE POUR L'ÉVALUATION

Le SICOVAL a testé en 2009 le référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

3.4- POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

Néant.

3.5- REFERENTIEL D'ÉVALUATION

3.5.1- CONSCIENCE D'UN REFERENTIEL D'ÉVALUATION ?

La méthodologie d'évaluation en continu développée par le SICOVAL s'est appuyée sur le référentiel d'évaluation de l'agenda 21 national, alors en expérimentation en 2009. Cependant aucun arbre des objectifs n'a été défini. Par contre, un questionnement évaluatif a été proposé dans chaque commission.

3.5.2- FORMALISATION D'UN REFERENTIEL D'ÉVALUATION

STRUCTURE DE L'AGENDA 21 : FORMALISATION D'UN ARBRE DES OBJECTIFS, DLI ?

Il n'y a pas eu de formalisation d'un arbre des objectifs, à aucun moment de la démarche de l'agenda 21. Cependant, il peut être reconstitué d'une part à partir du document constitutif de l'Agenda 21 du SICOVAL (Annexe 1) et d'autre part de la candidature à l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

	Arbre des objectifs au moment de l'élaboration	Arbre des objectifs au moment de la candidature « A21 local »
Finalité	0	5
Objectif stratégique	4	4
Objectif opérationnel	25	25
Actions	92	92
Lien finalité DD (national)	Chaque fiche opération est rattachée à une ou plusieurs finalités de développement durable.	
Orientation des objectifs	Le « quoi » et un peu le « comment »	

Les deux arbres des objectifs partagent les mêmes objectifs stratégiques, opérationnels et actions. Cependant, au moment de la candidature « A21 local », le SICOVAL a rattaché les objectifs opérationnels aux finalités développement durable du cadre de référence national. On retrouve les finalités DD dans le programme agenda 21 2007/2010, volume 2, dans chaque fiche opération.

LIEN AU REFERENTIEL NATIONAL POUR L'ÉVALUATION DES PTDD

Le SICOVAL s'inspire du référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable pour décliner des indicateurs.

QUESTIONNEMENT EVALUATIF

Un questionnaire évaluatif a été proposé dans chaque commission et à aider à la définition des indicateurs stratégiques. Cependant ce système de questionnaire n'était pas assez concluant. Par la suite, les commissions se sont plutôt attardées sur le choix des indicateurs sans questionnaire préalable.

3.6- MODALITES DE TRAVAIL

3.6.1- MODALITES METHODOLOGIQUES

Réalisation d'un travail en 2009 sur la définition d'indicateurs de réalisation, de résultat et de contexte avec les commissions thématiques. **L'évaluation en continu correspond à une périodicité annuelle.**

Il existe deux niveaux d'évaluation :

1. les commissions thématiques qui réalisent un bilan de leurs actions.
2. la commission Agenda 21 qui évalue la stratégie de l'agenda 21.

Cette évaluation se déroule en différentes étapes : (1) L'élaboration d'un état d'avancement des opérations et des actions du programme et (2) la définition et le suivi d'indicateurs de réalisation, résultat et de contexte (lien entre les deux étapes). Cette évaluation annuelle s'appuie sur un travail collaboratif entre les commissions du SICOVAL, ce qui garantit la transversalité du projet. Ces éléments permettent de rédiger le rapport de développement durable de la communauté d'agglomération.

Cette évaluation est présentée chaque année lors du débat d'orientation budgétaire.

3.6.2- ATOUTS ET LIMITES DE CERTAINES MODALITES METHODOLOGIQUES

ATOUT

- Mise en place d'indicateurs de différents niveaux pour suivre les actions (indicateurs de réalisation et de résultats) et la stratégie de l'Agenda 21 (contexte).

- L'évaluation en continu permet d'ajuster les actions en cours de mise en œuvre et donc le pilotage renforcé de l'agenda 21.
- Utilisation de l'évaluation annuelle lors du débat d'orientation budgétaire et valorisation dans le cadre de l'élaboration du rapport développement durable.

LIMITES

- Difficulté de définir des critères d'évaluation, au delà des indicateurs, pour contribuer à l'évaluation de l'agenda 21 sur des dimensions stratégiques (et non seulement évaluation des actions).
- Une évaluation très interne (élus et techniciens).
- Nécessité d'un outil commun pour partager et collecter les données.
- Questionnement évaluatif testé, puis abandonné par la suite.

3.7- DIFFERENCE ENTRE SUIVI ET EVALUATION

Une distinction est explicitée entre le suivi et l'évaluation.

Le suivi : "L'état d'avancement des actions, plus sur la conduite de projet".

L'évaluation : "La définition d'indicateurs et objectifs et la mesure de l'écart. C'est l'analyse des résultats des actions".

3.8- FORMALISATION DE CONCLUSIONS ET DE RECOMMANDATIONS

L'évaluation de l'agenda 21 du SICOVAL étant une démarche d'évaluation en continu, la commission agenda 21 ajuste annuellement les actions de l'agenda 21, les arguments amenant à l'ajustement pouvant être considéré comme des formes de recommandations.

3.9- ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION RELATES PAR LA COLLECTIVITE

Le processus d'évaluation en continu a eu des résultats internes à la collectivité :

- la mise en place d'une organisation interne structurée autour des thèmes des commissions du SICOVAL¹ ;
- une appropriation de la démarche par les élus et services de la collectivité ;
- un renforcement de la légitimité du service agenda 21 et évaluation des politiques publiques (le fait de la périodicité annuelle de l'évaluation qui fait qu'on en parle régulièrement et que cela permet une mobilisation d'acteurs internes autour de l'objet) ;
- la diffusion et la valorisation du processus d'évaluation en continu de l'agenda 21 (et de ses modalités) dans le cadre de l'élaboration du rapport de développement durable du SICOVAL (périodicité annuelle).

¹ A noter que si la structuration politique et technique reste thématique, l'agenda 21 permet au sein de cette structuration d'insuffler un questionnement et/ou un regard transversal.

Annexe 1 : Arbre des objectifs reconstitué à partir du document constitutif de l'agenda 21 du SICOVAL

